



Frères et sœurs face aux troubles psychiques de l'un des leurs

Des liens et des trajectoires transformés mais pas nécessairement brisés

Pauline Blum

DANS **La parenté en pratiques. Varia 2024/3**, PAGES 23 À 40
ÉDITIONS **Revue des politiques sociales et familiales**

ISSN 2431-4501
DOI 10.3917/rpsf.152.0023

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-des-politiques-sociales-et-familiales-2024-3-page-23?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

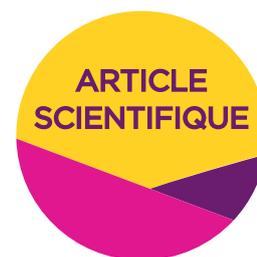


Distribution électronique Cairn.info pour Caisse nationale d'allocations familiales.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumis à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Frères et sœurs face aux troubles psychiques de l'un des leurs



Des liens et des trajectoires transformés mais pas nécessairement brisés

Pauline Blum

Maîtresse de conférences, Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (Iris), Université Sorbonne Paris Nord.¹

L'apparition de troubles psychiques chez l'un des membres de la fratrie accentue l'incertitude à laquelle se confrontent les familles pour produire des conditions d'existence viables et des destinées familiales. Comment la place de frère ou de sœur ainsi que les sentiments et les liens de germanité se transforment-ils dans un tel contexte ? Cet article examine l'expérience des fratries envers des troubles psychiques de l'un des leurs. Cette expérience est sociale. Elle s'inscrit dans l'histoire longue des configurations fraternelles et familiales et prend place dans des relations familiales traversées par des hiérarchies de classe, de genre et d'âge. Elle bouleverse les rôles et les places de chacun au sein de la famille. Les trajectoires des frères et des sœurs en portent la trace mais ne sont pas pour autant « brisées ». Diversifiées, elles restent façonnées socialement, soutenues par les interventions familiales visant à atténuer les aléas de la reproduction. Cet article est fondé sur l'analyse de deux cas rencontrés lors d'une enquête ethnographique réalisée entre 2011 et 2014, dans différentes institutions sanitaires et médicosociales, incluant des monographies de famille.

MOTS-CLÉS : fratrie, psychiatrie, reproduction sociale, quotidien, solidarités familiales

Sibling Facing Mental Health Challenges of One of theirOwn *Bonds and Paths Transformed, yet Not Necessarily Broken*

The onset of a mental disorder for one of the siblings intensifies the uncertainty that families face in creating viable living conditions and shaping family destinies. How are siblings' roles, feelings, and bonds transformed in such a context? To address this question, this article examines the social experience of mental disorders. This social experience is embedded in the long history of sibling and family configurations and unfolds within family relationships marked by class, gender and age hierarchies. It also disrupts the roles that each person occupies within the family. Siblings'e trajectories are impacted yet not "broken". Despite their variety, these trajectories remain influenced by class and gender positions and are shaped by family interventions aimed at mitigating the uncertainties of family continuity. This article is based on an analysis of two cases encountered during an ethnographic survey conducted between 2011 and 2014 in various health and social care institutions, which included family monographs.

KEYWORDS: siblinghood, psychiatry, social reproduction, daily life, family solidarity

1. Le contenu de cet article n'engage que son autrice.

En France, les fratries sont longtemps restées le parent pauvre de la sociologie de la famille (Bluebond-Langner, 1996 ; Buisson, 2003 ; Davtian, 2010). Depuis les années 2000 et surtout 2010, elles intéressent un plus grand nombre de chercheurs, dans le sillage des travaux sur les liens et les sentiments de parenté (Fine, 2011 ; Martial, 1998), sur l'entraide familiale (Béliard et Billaud, 2015 ; Déchaux, 2007 ; Déchaux et Le Pape, 2021) et sur la reproduction des familles (Beaud, 2018 ; Coutant et Atonga, 2024).

Ces travaux montrent que le lien entre frères et sœurs est second par rapport aux liens entre les parents et les enfants et qu'il prend des formes très différentes du fait d'attentes familiales et sociales, qui façonnent les conduites à tenir, moins contraignantes que dans d'autres relations de parenté (Déchaux, 2023, 2012). Les frères et les sœurs ne sont, par ailleurs, subordonnés à aucune obligation juridique de solidarité². Ainsi, leurs relations sont davantage marquées par la coresidence (Martial, 1998) et laissées au jeu des affinités interpersonnelles (Déchaux, 2007). L'entraide y est également moins forte, la bienveillance fraternelle rencontrant des limites (*ibid.*). Il n'est pourtant pas rare que des frères et des sœurs de personnes en situation de handicap prennent le relais de la mesure de protection (Béliard et Billaud, 2015 ; Yvon, 2023), ou exercent un rôle d'aidant (Davtian, 2010) à des âges très différents (Bédouchaud, 2022 ; Desjeux et Chambon, 2023). Ces relations restent encadrées socialement.

Que se passe-t-il lorsqu'un membre de la fratrie est pris dans des troubles psychiques³, lorsqu'il ou elle ne parvient plus à sortir de la maison ou de sa chambre, ne se lève plus de son lit ou, à l'inverse, ne tient pas en place ou qu'il fugue, lorsqu'il ou elle broie du noir, s'enferme, angoisse ou panique, lorsqu'il ou elle est hospitalisé(e) en (pédo)psychiatrie ou bien diagnostiqué(e) d'une maladie psychiatrique ? Qu'est-ce que vivre à ses côtés ?

L'apparition de troubles psychiques chez l'un des membres de la fratrie accentue l'incertitude à laquelle se confrontent les familles : dès lors, comment (re)produire des conditions d'existence viables et comment (re)produire des destinées familiales (Lignier, 2013 ; Schwartz, 1990) ? Lors des entretiens ethnographiques, les frères et les sœurs évoquent, en effet, des quotidiens et des rapports à l'avenir bouleversés, des liens affectés par des tensions, voire des conflits fréquents et vifs. La cohabitation, les arrangements qu'elle suppose et les contraintes qu'elle implique, pose particulièrement problème. Cela fait écho aux observations d'E. Goffman (1973) qui soulignait les désordres, voire les ravages⁴, occasionnés par les troubles psychiques dans la sphère privée. M. Bungener (1995) parlait, quant à elle, de quotidiens « pénibles ». La reconfiguration de la répartition de l'aide parentale est une autre source de tension. Elle se heurte au principe de traitement égalitaire des enfants d'une même fratrie, qui fait consensus dans les familles françaises contemporaines (Le Pape et Tenret, 2024) même si elle est démentie dans les faits (Bessière et Gollac, 2020). Elle fait d'autant plus l'objet d'attention que les personnes prises dans des troubles psychiques ne sont pas toujours en mesure d'atteindre une position sociale à la hauteur de celles de leurs parents, ou d'assurer leur propre survie.

Cet article interroge les transformations de la place et du rôle de frère ou de sœur, des sentiments et des liens de germanité dans ce contexte d'incertitude renforcée. Pour les penser, il s'agit d'examiner leur expérience des troubles psychiques. Cette expérience est sociale (Béliard, 2019 ; Rapp et Ginsburg, 2011). Elle s'inscrit dans l'histoire longue des configurations fraternelles et familiales. Elle prend place également dans des relations

2. L'obligation alimentaire n'existe pas dans le Code civil entre frères et sœurs. Ces derniers sont liés par une obligation commune envers leurs ascendants mais ne sont pas mutuellement obligés.

3. Se décrivant et/ou étant décrits comme tels.

4. Le terme utilisé par E. Goffman est « havoc », pour « ravage ».

familiales traversées par des hiérarchies de classe, de genre, d'âge et de dépendance (Béliard, 2019 ; Buisson, 2003 ; Déchaux, 2023 ; Delphy, 1997).

Cette expérience bouleverse les places de chacun au sein de la famille. Les trajectoires des frères et des sœurs en portent la trace (Daune-Richard et Marry, 1990)⁵ mais ne sont pas pour autant « brisées » (Bungener, 1995). Diversifiées, elles restent influencées par les positions de classe et de genre, soutenues par les interventions familiales visant à atténuer les aléas de la reproduction. De nouvelles stratégies familiales s'élaborent avec l'avancée en âge.

Encadré. Ethnographie de fratries de jeunes patients pris dans des troubles psychiques

L'enquête ethnographique réalisée entre 2011 et 2014, en Île-de-France, dans le cadre d'une thèse de sociologie, a porté sur le quotidien des jeunes pris dans des troubles psychiques, se décrivant et/ou étant décrits comme tels, et de leur entourage. Les personnes ont été rencontrées *via* huit institutions différentes, notamment une unité d'hospitalisation fermée en pédopsychiatrie, un service d'accompagnement médicosocial pour adultes handicapés (SAMSAH) et un programme d'éducation thérapeutique dédié aux proches de patients schizophrènes. Installée dans certaines, la chercheuse y a réalisé des observations et saisi des écrits professionnels. D'autres institutions ont uniquement servi à recruter de nouveaux cas. Des entretiens en série ont été réalisés.

Des monographies d'entourage (Gojard *et al.*, 2003) ont par ailleurs été accumulées : des jeunes pris dans ces troubles ont été rencontrés ainsi que des personnes ayant participé de près ou de loin à leur accompagnement. Elles ont permis la multiplication des points de vue sur ce qu'ils vivaient à domicile*, sur leur prise en charge ou encore sur leur histoire familiale. Suivant cette approche, l'ensemble des personnes rencontrées constituent un cas ; le jeune y est nommé Ego. 48 cas composent le corpus de cette recherche. 2 frères et 6 sœurs d'Ego, exclusivement des aînés, ont été interrogés**.

Les cas de Mia Morel et de Luis Rodriguez ont été sélectionnés parce qu'ils sont contrastés et parce qu'ils fourmillent de détails fondamentaux pour comprendre et révéler les dessous des processus de réorganisation familiale à l'épreuve des troubles psychiques. Ils permettent également de saisir le poids des caractéristiques sociales singulières dans ces situations vécues, comme l'âge (ils ont respectivement 27 et 34 ans), le genre, la classe sociale, le temps passé avec les troubles, le moment du diagnostic, les configurations familiales, la dynamique sociale des trajectoires familiales. Alors que le genre est, par exemple, une variable déterminante pour expliquer que les sœurs s'engagent davantage dans les prises en charge familiales, s'intéresser à une sœur qui part et un frère qui reste permet de mettre en évidence d'autres déterminants sociaux ainsi que leur articulation. L'entrée par les familles et par les frères et sœurs a conduit à masquer les situations où Ego est éloigné de sa famille car des professionnels le considèrent en danger.

* Les pratiques des jeunes pris dans des troubles psychiques sont perçues de façon variable et évolutive par chacune des parties invitant à prêter attention aux négociations dont elles font l'objet quant à leur qualification et à leur prise en charge (Emerson et Messinger, 1977).

** Trois raisons principales expliquent que seuls huit frères et sœurs ont été rencontrés : refus des parents de les impliquer davantage dans une prise en charge lourde, sentiments de colère, décohabitations et désengagement de la maisonnée.

Deux outils conceptuels de l'anthropologie de la parenté aident à penser les logiques qui façonnent la famille, saisie comme un nœud de solidarités, et qui contribuent à construire les relations de germanité et à produire des trajectoires : la maisonnée et

5. A.-M. Daune-Richard et C. Marry (1990) rendent compte du destin de jeunes femmes engagées dans des formations masculines, analysé en fonction de leur inscription dans un certain type de configuration fraternelle.

la lignée (Weber, 2013). Les maisonnées sont des groupes de production domestique, dont les membres ne cohabitent pas toujours, orientées vers des « causes communes » (Gollac, 2003) : une maison à entretenir, la prise en charge d'une personne âgée dépendante, etc.⁶. Chacun met en commun des ressources dans la poursuite de ce but, bien qu'à des degrés différents du fait de leur position dans la parenté, de leur genre, de leur âge, des relations affectives (Béliard et Billaud, 2015 ; Gojard et al., 2003). Lorsqu'un adolescent est pris dans des troubles psychiques, sa survie physique et sociale peut devenir une « cause commune ». La lignée est quant à elle un groupe pérenne fondé sur la filiation, c'est-à-dire qui unit des vivants et des morts partageant un passé commun et la propriété de biens symboliques, comme leur nom (Weber, 2013).

L'analyse s'articule autour de deux situations : celle de Mia Morel, sœur aînée de Léo, et celle de Luis Rodriguez, frère aîné de Benjamin. Confrontés aux difficultés de leurs frères cadets respectifs, ils se demandent s'ils doivent ou non s'engager dans l'aide et comment (encadré). Des entretiens avec des parents complètent l'analyse⁷ à différents endroits, ce qui permet de créer un contexte plus général.

Dans une première partie, cet article reviendra sur les effets des bouleversements du quotidien sur les liens entre frères et sœurs, leurs pratiques et sentiments de solidarité, leur engagement et désengagement dans la logique de la « cause commune ». Une seconde partie observera comment la répartition de l'aide familiale se transforme, de même que les trajectoires des frères et sœurs. La mise en place de nouvelles organisations et stratégies de reproduction familiales sera étudiée.

Les frontières de la maisonnée à l'épreuve des bouleversements du quotidien

E. Goffman (1973), dans son analyse des quotidiens et des interactions bouleversés par les troubles psychiques, décrit deux situations sources de tensions et de conflits dans la sphère privée : les cas de dissolution des frontières spatiales entre les personnes et ceux de renforcement de ces frontières. Mia Morel et Luis Rodriguez les évoquent lorsqu'ils parlent du quotidien partagé avec leur frère respectif. Ces situations s'inscrivent dans une relation fraternelle.

Une sœur et un frère face aux désordres du quotidien

Mia Morel, née en 1986, a 27 ans lorsque l'entretien ethnographique est mené. Encore étudiante, elle est hébergée par sa mère, directrice artistique, divorcée de son père, magistrat. Léo, son frère de deux ans son cadet, a connu plusieurs hospitalisations en psychiatrie en France et à l'étranger et vit depuis trois ans sous le diagnostic de schizophrénie⁸. Mia profite de ce rendez-vous avec la sociologue pour s'évader du domicile maternel. Léo vient de « débarquer » et prévoit d'y séjourner quelques jours. Il n'a plus le droit de partager leur quotidien depuis que la police est intervenue après qu'il a agressé leur mère. Cette dernière le « tolère » toutefois ponctuellement. Le reste du temps, il réside ici et là, parfois au sein de la résidence maternelle secondaire.

6. Certaines sont stables, d'autres sont provisoires. Elles évoluent au fil du temps.

7. En totalité, 44 entretiens avec des mères (31) ou des pères (13) ont été réalisés.

8. E. Martin (2013) utilise l'expression « vivre sous le diagnostic de » pour rappeler que les diagnostics sont toujours compris au regard des significations historiquement et socialement situées qui les encadrent. Ils ne font pas consensus.

« *Vous ne savez pas ce que c'est que mon frère au quotidien !* », s'exclame Mia au cours de l'entretien, s'employant à décrire une situation « *d'oppression* ». Léo est « *omniprésent* » : il se couche ou se lève à toute heure, vit en partie la nuit, circule d'une pièce à l'autre en laissant « *traîner* » ses affaires. Sans se soucier de la présence d'autrui, il prend dix bains par jour. Ces pratiques mettent à l'épreuve les sentiments et les liens de fraternité, d'abord parce qu'elles dépossèdent Mia d'un espace et d'un temps propres. Léo ne se contient pas dans les sphères et les territoires qui lui sont alloués (Goffman, 1973), empiétant sur ceux des autres.

Selon elle, Léo se plaint aussi, sans cesse, notamment d'être épuisé et de n'en plus pouvoir. Mia dit prendre patience, l'écouter le temps qu'il s'apaise. Elle tient plus difficilement lorsqu'il fait du chantage, voire la « *harcèle* » pour « *de l'argent, du coca ou des cigarettes* ». *A contrario*, Mia a le sentiment que Léo ne se sent jamais « *concerné par ses préoccupations* », lui refusant un soutien moral pourtant attendu de la part des germains (Déchaux, 2007), ce qui accentue l'asymétrie d'une relation empreinte de violences physiques. Lorsqu'elle tente de résister à ses demandes, Léo peut se mettre en colère contre elle ou sa mère, ou bien contre les objets. Mia se sent obligée de « *céder* », par crainte de le mettre en danger et/ou qu'il mette en danger autrui : « *le problème, si on résiste [à ses demandes], c'est qu'il va vraiment commencer à se taper des délires de crises d'angoisse, il va commencer à devenir violent, à taper dans les murs, à tout casser !* »⁹ Si, dans l'enfance et à l'adolescence, la violence entre frères et sœurs n'est pas rare (Widmer, 1999), elle semble prendre une teneur particulière lorsqu'elle a lieu à l'âge adulte. Mia a peur de Léo, « *physiquement* », lors des disputes¹⁰, leur différence de sexe jouant en sa défaveur. Cette violence est renforcée parce qu'elle perçoit à cette occasion une inversion des places et des rangs dans la fratrie. Léo « *se prend pour l'aîné* », elle-même ne s'étant « *jamais vraiment sentie l'aînée* ». Ces conflits peuvent également émerger du fait de leurs proximités et de leurs rapports concurrentiels : tous deux ont des amis communs et Mia s'est engagée dans une relation amoureuse avec l'un d'entre eux.

Le diagnostic psychiatrique ne modifie pas ou peu la perception de Mia sur la situation. Jusqu'à récemment, elle ne pensait pas son frère malade¹¹. Il faisait, pour elle, « *son intéressant* ». Savoir qu'il a été diagnostiqué schizophrène a donné du sens à ce qu'elle vivait. Elle n'envisage pas pour autant toutes ses pratiques en termes de symptômes. Les coûts des désordres du quotidien n'ont pas non plus été atténués : Mia continue de les vivre avec désarroi.

Le cas de Luis Rodriguez, 34 ans lors de l'entretien ethnographique¹², permet d'envisager une autre configuration fraternelle, marquée par des désordres du quotidien différents car prenant la forme d'un retrait social et d'un enfermement (Fansten et al., 2014). Ces désordres affectent d'autres dimensions d'une relation fraternelle, par ailleurs distincte.

L'entretien est réalisé en 2014, peu de temps après celui mené auprès de son frère Benjamin de 11 ans son cadet, pris en charge en psychiatrie pour des « *anxiétés* » invalidantes et suivant un traitement anxiolytique et antidépresseur. Luis tient, depuis environ cinq ans, un « *atelier de couture* »¹³. Il a pris la place de sa mère, partie précocement à la retraite à la suite d'un problème de santé lié à son travail. Cet espace est composé d'une

9. Ces conflits ne peuvent être résumés à leur dimension monétaire, cette famille étant aisée. C'est bien la forme de l'échange qui pose un problème, le caractère systématique des demandes et l'impossibilité de les refuser.

10. En présence d'hommes, qui plus est non intimes, Léo n'amorce pas de « *crise violente, physique* ».

11. Le cas de Mia n'est pas isolé, d'autres frères et sœurs ne considèrent pas Ego comme malade.

12. Il est né en 1980.

13. Deux autres cas de l'échantillon étaient proches, tous deux issus des fractions hautes des classes populaires et/ou des fractions basses des classes moyennes.

grande pièce avec cuisine, salle de bains et chambre. Son frère Benjamin y est logé, la chambre lui est réservée. Il ne sort plus de ce deux-pièces depuis maintenant quatre ans.

« Dans ma vie de tous les jours, je ne suis pas plus restreint que ça. Ça ne change pas grand-chose à mes petites habitudes », affirme Luis. La lourdeur du quotidien se joue ailleurs. Pendant des jours, voire des semaines, Benjamin « fait la gueule », « arrête de parler », coupe les ponts avec ses amis, s'enferme dans sa chambre et dans ses « obsessions ». S'il essaie de sortir, la « panique » l'emporte, il « se crispe », « n'arrive plus à marcher ». Par le passé, Luis a éprouvé un mal-être et un épuisement, qui lui semblent proches bien qu'épisodiques. Il s'est senti « usé comme [s'il] avai[t] été à l'usine », alors qu'il était inactif. Claustrophobe, Luis est parfois « dépassé » par ses « peurs ». Ainsi, il met en place des stratégies pour inciter Benjamin à sortir (lui payer son permis de conduire, acheter un chien) mais il se heurte, la plupart du temps, à des refus. Lors des moments difficiles, Benjamin n'accepte d'être vu que par leur mère, seule personne qu'il appelle à l'aide.

Éprouver quotidiennement le retrait et l'enfermement d'un cadet, c'est se voir imposer des frontières qui, comme l'a montré E. Goffman (1973), objectivent un souci de tenir à distance autrui. Quand elle s'insinue dans une relation fraternelle, cette distance peut être mal vécue, interprétée comme un rappel de la non-obligation, voire du refus, d'être proches et solidaires. Elle suggère que, dans cette relation, le cadet veille à « préserver sa face », une valeur sociale positive de sa personne (Goffman, 1973) mettant en péril du même coup « la face » de l'aîné, discrédité dans son rôle de personne de confiance et de confident (Déchaux, 2007).

Luis est lui-même persuadé de ne pas être écouté ou appelé à l'aide parce qu'ils sont frères. Benjamin aurait « peur » de le « décevoir ». Luis reconnaît qu'il manque parfois de « tact », pouvant lui dire qu'il est « faible dans sa tête ». Il se défend néanmoins de faire preuve de violence physique envers son frère, tentant du même coup de préserver sa place d'aîné. Il dit jouer la carte de l'apaisement lorsque Benjamin le provoque et entre dans un « rapport physique », se persuadant que les traitements peuvent en être la cause. Luis lui reproche aussi, tout comme Mia vis-à-vis de Léo, de ne pas se soucier de ses inquiétudes. Quand Benjamin est « bien dans sa tête », il dort chez des amis, n'avertit personne, inquiétant frère et mère.

Les cas de Mia Morel et de Luis Rodriguez mettent ainsi au jour des configurations fraternelles empreintes d'aides mais aussi de conflits et d'incompréhensions qui émergent d'un quotidien partagé bouleversé et éprouvant. Ce quotidien vient durcir, dans un sens comme dans l'autre, l'asymétrie de leurs positions respectives : hiérarchie de sexe à la défaveur de Mia et inversion des places d'aîné et de cadet ; hiérarchie d'âge et de statut à la faveur de Luis. Des parents enquêtés dans le cadre de cette recherche décrivent de telles configurations conflictuelles, qui autorisent les frères et les sœurs à être en colère, quels que soient leur milieu social et leur genre. « Son frère aîné la déteste », dit Mme Labrune, professeure de technologie, dont la cadette ne sort plus du domicile parental depuis des mois. « [L'aînée et la benjamine] détestaient [la cadette, qui vit sous le diagnostic de schizophrénie] pour mettre une ambiance aussi tendue », dit Mme Fortin, aide-soignante. « C'est très difficile d'en vouloir à notre fille » (hospitalisée depuis des années en psychiatrie), assure Mme Chevalier, cadre dans une entreprise, mais « son frère cadet y arrive ! ».

Comment faire avec ce quotidien bouleversé ? En introduisant de la distance avec Ego ? Quelles en sont les conditions sociales de possibilité ? Qu'implique, à l'inverse, le fait de rester à ses côtés, malgré tout ?

Rester dans la maisonnée ou la quitter ?

Partir ou rester sont des décisions qui ne vont pas de soi, du fait du maintien de formes de solidarité et de la force des sentiments partagés par-delà les conflits, ainsi que parce qu'elles impliquent le rattachement ou l'exclusion de ce groupe d'appartenance familiale qu'est la maisonnée. Par ailleurs, les différentes classes sociales ne disposent pas des mêmes ressources pour protéger ces mobilités et immobilités. Leurs possibilités de mobiliser les biens familiaux comme ressources sont très inégales (Maunaye et al., 2019).

Aux va-et-vient de Léo répondent les allées et venues de Mia, qui fait souvent le choix de « *s'en aller très très loin* ». La première fois qu'elle part « *à l'arrache* », à l'étranger, accompagnée de son copain, elle est en troisième année d'études d'art. Depuis, elle répète régulièrement ces départs, seule ou accompagnée, entre fuites et échappées salutaires. Lors de l'entretien, elle est en France depuis plus de huit mois mais l'envie de « *tout larguer* » continue de l'habiter. Selon elle, partir est « *le meilleur choix* » qu'elle ait fait, pour « *vivre [s]a vie* ».

Ce type d'arrangement et le fait qu'il se transforme en expérience heureuse sont liés aux ressources sociales, économiques et culturelles des Morel. D'abord, la configuration de la maisonnée s'y prête. Elle l'autorise à peser le pour et le contre de son engagement dans l'aide et à arbitrer (Roquebert et al., 2016). La mère de Mia ne peut compter sur d'autres membres de la famille pour s'occuper de Léo¹⁴ mais elle peut s'appuyer sur des amis masculins, qui « *font [office de] figure paternelle* ». Certains ont hébergé provisoirement Léo. D'autres, vivant à proximité de leur résidence maternelle secondaire, « *veillent* » sur lui, « *lui tiennent compagnie* », l'occupent. Il est plus difficile pour Mia de s'en aller ou d'être loin lorsqu'elle voit sa mère se réfugier, par moments, dans l'alcool. Ces épisodes matérialisent le fait que cette dernière peut glisser, et glisse parfois, dans une configuration de « *parent piégé* »¹⁵, avec son cortège d'épuisement, de charges physique et mentale.

Les parents de Mia l'encouragent par ailleurs à voyager, pour qu'elle mène sa propre vie et, ainsi, qu'elle s'émancipe de ses rôles de fille et de sœur ainsi que des charges de la maisonnée. Son père lui demande de penser avant tout à elle. Sa mère est enthousiaste à l'idée qu'elle parte : « *Elle m'a dit : "Vas-y, fonce ! [...] Sépare-toi de moi¹⁶ et préserve-toi de ton frère ! C'est trop violent entre nous. Pars ! Profite !"* » Ces incitations à partir sont modelées par leur appartenance aux classes supérieures qui accordent de l'importance au « *souci de soi* », à l'entrée dans un processus de construction de soi comme sujet (Foucault, 1984), au fait de s'émanciper de sa famille et de quitter le foyer parental à l'entrée dans la vie adulte (Déchoux, 2007). Les propos tenus par Mme Prévost, cadre de direction de la fonction publique, à sa fille aînée, corroborent ce qui vient d'être dit :

« Je ne crois pas que ta démarche [d'intégrer une classe préparatoire localisée dans une ville à distance du domicile], c'était de partir pour partir. À moins que tu aies voulu fuir ta sœur ? Je crois que tu en avais marre aussi. [...] Ce n'est pas le genre de la maison [de rester sur place pour aider des membres de la famille]. Non, c'est vrai que, moi, j'ai toujours eu des idées d'indépendance pour moi,

14. Leur père « *s'est dérobé* » au moment où Léo a commencé à « *péter un câble* ». Il s'installait alors avec une autre femme. Il ne s'est pas ou peu occupé de lui. Mia le décrit comme ayant été, une partie de sa vie, « *original* » mais, avec l'âge, il est « *rentré dans le rang* ». Leur père interdit à Léo d'appeler ses grands-parents « *âgés* » et « *grands bourgeois* », ou de « *débarquer* » chez eux.

15. F. Weber entend par cette notion un parent qui « *se trouve confronté seul aux obligations morales liées à l'apparition de la dépendance* » de l'un de ses proches et qui n'a pas « *d'autre choix que celui de se comporter en "bon parent", au risque de s'épuiser à la tâche ou d'assumer la honte attachée à l'abandon d'une personne [...] dépendante* » (2010, p. 8). Trois sœurs aînées rencontrées ont une mère en situation de « *parent piégé* ».

16. Mia parle d'une relation « *fusionnelle* » avec sa mère, qu'il s'agissait de rompre du moins en partie.

pour mes enfants. On a tous fait comme ça dans la famille, à se dire : "À un moment, si on veut continuer, ce n'est pas là que ça se passe, mais ailleurs !" »

Les arrangements pratiques mis en place par les Morel ne sont pas atypiques : parmi les huit frères et sœurs enquêtés, cinq sont partis en voyage ou ont fait leurs études lycéennes ou supérieures à distance du foyer parental alors que le partage du quotidien était difficile. Ils et elles appartiennent aux classes moyennes ou supérieures¹⁷.

Le cas de Luis Rodriguez confirme que la configuration de la maisonnée et l'appartenance de classe façonnent les décisions d'engagement (ou de désengagement) des aînés. Luis explique qu'il a décidé de rester aux côtés de son frère parce qu'il veut le voir « heureux », mais aussi parce qu'il craint que leur mère ne s'épuise et s'éteigne. Cette maîtresse de maison est en situation de « parent piégé » (Weber, 2010) dans un contexte de désinvestissement du père. Afin, dit-il, de la préserver, Luis réalise les tâches domestiques de Benjamin, de même que celles de l'atelier, se décrivant comme « l'Indien » de la famille, « entre femme et homme ». J.-H. Déchaux (2023, p. 3) rappelait à ce titre que les frères et sœurs sont liés « dans la mesure où ils sont les enfants de leurs parents ». Le partage de l'atelier de couture est un autre élément explicatif de sa décision. Cet espace est une ressource qui fait également « cause commune » au sein de la maisonnée et dont Luis se sent responsable. Dépossédés de cet espace, ses parents et son frère seraient contraints de déménager, faute de place suffisante pour vivre ensemble dans l'appartement parental à ces âges de la vie. Pour ces raisons, Luis Rodriguez accepte l'assignation sociale attachée à sa position dans la parenté : « Moi, ça m'équilibre de dire aussi, que, quelque part, [...] je contribue toujours à une certaine stabilité de notre petite famille. » Il tire des rétributions symboliques de cet engagement, comme l'ont par ailleurs montré A. Béliard et S. Billaud (2015) à propos de frères et de sœurs de personnes handicapées, qui acceptent de prendre le relais de leur mesure de protection.

À la lumière de ces études de cas, associées aux autres situations observées, il apparaît que les mobilités et immobilités des frères et des sœurs mettent plus ou moins à l'épreuve les fondements de certains systèmes d'entraide.

Les familles des classes supérieures paraissent en mesure d'éloigner les aînés dans de bonnes conditions et de s'organiser en cas de retour, car ils peuvent compter sur leur patrimoine familial. Dans leur cas, le système d'entraide caractérisé par une aide financière forte et un appui sur leur réseau, mis au jour par J.-H. Déchaux (2007) dans son travail sur les différences sociales en matière d'entraide familiale, n'est pas mis à l'épreuve.

Les familles des classes populaires semblent, quant à elles, parfois contraintes de partager plus longtemps le quotidien en dépit des bouleversements, du fait d'un patrimoine inexistant ou insuffisant. Sinon, elles voient les trajectoires des uns et des autres se séparer très tôt. La logique de la maisonnée est mise à l'épreuve alors qu'elle est une figure importante de l'entraide dans ces milieux (*ibid.*). La « cohabitation de nécessité »¹⁸ est difficile, voire impossible, quand « la décohabitation protégée » (Faure et Le Dantec, 2017), qui nécessite un patrimoine mobilisable, est inatteignable. Les retours au sein du domicile parental en cas de difficultés, phénomène qui touche de façon importante les jeunes adultes de classes populaires (Maunaye et al., 2019), sont également très compliqués.

Quant aux classes moyennes, de tels aléas fragilisent leurs capacités de résistances à préserver les différents membres de la famille. En mesure d'héberger Ego et/ou, parfois, de l'aider à s'installer dans son propre logement, elles disposent rarement d'un

17. Lorsque ce sont les aînés qui sont pris dans des difficultés psychiques, notamment les jeunes hommes, ils passent parfois par des structures médicosociales ou sociales d'hébergement, des internats, pensés, tout comme l'hospitalisation, comme des moments positifs pour les membres de la fratrie. De telles décisions sont observées dans tous les milieux sociaux.

18. Expérience résidentielle qui contient le risque de déclassement.

patrimoine suffisant pour offrir à leurs autres enfants les conditions d'une « décohabitation protégée » (Faure et Le Dantec, 2017) ou d'un retour serein (Maunaye et al., 2019). Le modèle de la famille-cocon typique de ces classes (Déchaux, 2007) est mis à l'épreuve.

Les entretiens avec Mia Morel et Luis Rodriguez ont lieu alors que le dilemme auquel ils se heurtent – rester ou s'en aller – se pose avec acuité. Le quotidien partagé bouleversé est au cœur des préoccupations mais il n'explique pas à lui seul les décisions d'engagement et de désengagement dans l'aide.

La production des destinées familiales à l'épreuve des investissements parentaux inégaux

Le partage de l'aide parentale est une autre dimension structurante des conflits entre frères et sœurs lorsqu'elle s'accroît lors du passage à l'âge adulte (Le Pape et Tenret, 2024 ; Le Pape et al., 2018). L'accompagnement d'un enfant en situation de handicap peut occasionner des charges importantes, en argent, en temps et en investissement psychique, et concentrer dès lors les efforts et les ressources des personnes mobilisées. Comment le rééquilibrage des investissements familiaux s'articule-t-il avec le principe de traitement égalitaire des enfants d'une même fratrie, d'une part, et avec la quête d'un projet familial d'ascension sociale ou de reproduction, d'autre part ? La fratrie est-elle sacrifiée sur l'autel de la prise en charge ou, à l'inverse, est-elle d'autant plus protégée qu'il lui revient de porter ce projet ?

Légitimité et illégitimité du partage inégal de l'aide parentale

« *Tout tourne autour de Léo* », s'offusque Mia Morel. Jalouse de Léo quand ils étaient petits, elle l'est encore aujourd'hui mais pour d'autres raisons. Enfant, Léo « *captif* » les personnes qui l'entourent. Brillant « *orateur* », « *sociable* », « *ouvert* », « *drôle* », il monopolise l'attention. Dorénavant, il ne cesse de solliciter leur mère pour gérer ses papiers, lui demande de l'argent, bien qu'il bénéficie de l'allocation pour adultes handicapés (AAH)¹⁹. Leur mère ne parle que de lui au quotidien : « *C'est tout le temps Léo, tout le temps, tout le temps.* » Par ailleurs, il squatte, voire « *extorque* »²⁰, selon Mia, la résidence secondaire maternelle. C'est ici autant l'usage que Léo fait de l'argent²¹ qui lui pose un problème que sa propre exclusion d'un autre collectif de parenté, la lignée, et sa dépossession des transmissions financières parentales. Mia trouve en effet illégitime et contraire à ses propres intérêts qu'il s'approprie le temps et l'argent de leur mère, d'autant plus qu'elle ne le pense pas en situation de handicap. Elle le décrit comme une personne oisive, qui ferait écho à leurs origines « *aristocratiques* » : leur grand-mère maternelle, qui ne travaillait pas, aimait jouer « *la diva* » aux côtés de son mari chef d'entreprise. Léo mènerait une vie de nanti. Dans ce contexte de prise en charge, les formes d'aides, en temps et en attention, qui circulent au sein des maisonnées deviennent des « *biens rivaux* »²². Les impératifs liés à la prise en charge ont soit transformé un bien

19. Mia explique que Léo dépense toute son allocation en trois jours pour acheter « *des trucs hallucinants* » et qu'il ne « *gère rien du tout* ». Sa mère a fait une demande de mise sous curatelle.

20. Cette solution d'hébergement apparaît aux yeux de leur mère comme un moindre mal : Léo est « *à la maison* » sans toutefois partager leur quotidien, hormis le temps des vacances ou d'un week-end.

21. S. Estroff (1998) a montré que sa circulation opérait comme un instrument de normalisation pour s'inscrire dans des relations sociales.

22. Les transferts patrimoniaux et le capital culturel nécessaires à la reproduction ou à l'amélioration d'une position sociale sont, pour S. Gollac, des « *biens rivaux* », « *dont la consommation par un individu empêche sa consommation par un autre* » (2013, p. 711).

commun (le temps pour s'occuper de plusieurs enfants) en « bien rival », soit rendu visible un traitement différencié des enfants qui avait déjà cours mais qui prenait une forme différente et acceptable.

La position de Mia Morel n'est, là encore, pas atypique. Tous les frères et sœurs rencontrés pensent qu'Ego peut vivre en étant autonome, voire qu'il peut valider ses diplômes ou encore travailler. Ils et elles critiquent l'aide qu'il reçoit, cinq d'entre eux exprimant des sentiments d'injustice et/ou de jalousie, qui renvoient à une exigence d'égalité (Eideliman, 2009 ; Weber, 1989).

Les deux tiers des parents rencontrés qui ont plusieurs enfants évoquent eux aussi une différence de traitement entre les membres de la fratrie : ceux qui sont pris dans des troubles psychiques prennent « beaucoup de place » car ils s'accaparent leur temps et leur attention. C'est, par exemple, le cas de Mme Leclerc, journaliste économique, mère de quatre enfants et dont le fils aîné vit sous le diagnostic de schizophrénie :

« Surtout notre dernière, elle peut quand même dire les choses, parce qu'elle a quand même vachement souffert, pendant que son frère était malade. Elle a quand même un peu bu la tasse au niveau scolaire et un peu dans l'indifférence générale. [...] Au point qu'elle s'est fait virer de son lycée, [...] et sans que je m'occupe d'elle du tout alors que j'étais quand même assez, voilà, fille de prof. »

Ces pères et ces mères voient, en outre, leurs attentes se transformer : concernant le respect des règles de discipline à la maison et à l'école, mais aussi au sujet de l'ambition scolaire et sociale. Au moins deux situations se distinguent. Dans la première, des parents ménagent Ego mais maintiennent leurs exigences concernant leurs autres enfants. Ce qui est attendu d'eux scolairement peut même être revu à la hausse²³. Le cas de la famille Maillet est intéressant. Le père est mécanicien, la mère secrétaire. L'aîné, âgé de 15 ans, sorti du système scolaire et inactif, vit sous le diagnostic de schizophrénie. Le cadet, alors au collège, ne comprend pas pourquoi il est sans cesse rappelé à l'ordre lorsqu'il transgresse les règles, alors que son frère, qu'il juge « fainéant », est toujours ménagé. Dans la seconde situation, l'ensemble des pratiques éducatives tend vers un assouplissement, les règles et les attentes scolaires se faisant moins fortes, au profit de « l'équilibre des enfants ». M. Loisel, agriculteur bien établi, père de deux enfants, et dont l'aîné vit lui aussi sous le diagnostic de schizophrénie, explique craindre dorénavant l'ambition scolaire :

« C'est elle [sa fille cadette] qui tient le choc. Mais il faut faire attention parce que, même aux études supérieures, on peut déclencher une schizophrénie. Si on n'a pas d'antécédents, on peut se lancer [dans les études] jusqu'à crever, mais quand on a un grand-parent, un frère qui a fait une crise psychotique... Il faut ramener les objectifs à la baisse. »

« Prendre de la place », c'est enfin s'approprier l'argent des parents. Mme Fortin, aide-soignante et mère de trois filles, dit « céder » aux demandes de renflouement de sa fille cadette, vivant sous le diagnostic de schizophrénie et qui bénéficie du revenu de solidarité active (RSA)²⁴, pour s'éviter des mésententes mais aussi parce qu'elle se sent responsable de sa « survie », cette dernière étant célibataire, inactive et dans un contexte d'absence d'aide paternelle. Elle trouve juste de donner davantage à Ego qu'à sa fille aînée, qui s'est insérée professionnellement et touche un salaire stable, ses calculs tenant

²³. La présence dans la famille d'autres personnes diagnostiquées de pathologies psychiatriques conduit souvent les familles à ramener les objectifs à la baisse. Le souci de préserver l'équilibre des autres enfants s'observe par ailleurs plus fréquemment lorsque la situation de cohabitation se prolonge.

²⁴. Une demande d'AAH, plus avantageuse financièrement et parfois plus pérenne, a été déposée il y a peu auprès de la maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH).

compte des ressources de chacune. Pour autant, ne pouvant rompre avec la norme en matière de justice intrafamiliale (Béliard et al., 2008), elle trouve des compensations en tâchant d'équilibrer les transferts d'argent.

« [Ma fille aînée], depuis qu'elle a sa propre fille, j'ai compensé autrement. Je lui [à sa petite-fille] ai payé sa chambre, je lui ai payé son matelas, je lui ai payé plein de vêtements. [...] Là, je lui [à sa fille] ai payé un lave-vaisselle. Il y a huit jours, je lui ai prêté de l'argent. L'an dernier, je lui ai prêté mille euros pour sa voiture. »

Cette question des arrangements économiques relatifs à la prise en charge d'Ego et celle des stratégies de compensation mériteraient d'être posées de façon plus détaillée et d'entrer dans les calculs des familles, à l'instar de ce qu'ont pu faire C. Bessière et S. Gollac (2020) concernant la transmission du capital économique ou encore M.-C. Le Pape, M. Portela et É. Tenret (2018) à propos de l'aide apportée aux jeunes adultes. Les familles hésitent en effet à donner selon les besoins des uns et des autres ou à donner à parts égales. Dans le premier cas, « les situations relatives des différents enfants [...] important dans le choix des transferts » (Wolff et Attias-Donfut, 2007, p. 130). Dans le second, il s'agit de respecter une forme d'égalitarisme familial. Les Leclerc, appartenant aux classes supérieures, ont par exemple décidé d'acheter une maison avec plusieurs étages pour que chacun dispose de son espace. Enfin, les parents peuvent décider de donner de l'espace, de l'attention, de l'argent aux plus efficaces, adoptant une logique de la récompense. C'est par exemple le cas de M. Dumont, patron d'une grande entreprise, père de trois enfants, dont Paul, deuxième de la fratrie, est hospitalisé pour la seconde fois en pédopsychiatrie. Alors que M. Dumont pensait que Paul suivrait ses traces, ce contexte d'incertitude l'amène à investir sur son aîné qu'il envoie aux États-Unis pour se former.

Le cas de Luis Rodriguez permet de caractériser les situations particulièrement propices à l'émergence de conflits entre les frères et sœurs et Ego : quand les « causes communes » des maisonnées entrent en contradiction – assurer la survie physique et sociale d'Ego, assurer le projet d'ascension sociale de la famille, par exemple –, quand la logique de la « cause commune » entre en contradiction avec la logique de la lignée, quand les intérêts individuels de chacun prennent le pas sur les collectifs. Luis critique Benjamin quand il dépense son AAH pour s'acheter des habits onéreux, ne supporte pas qu'il joue au poker avec « des jeunes qui ne travaillent pas », lors de ses rares moments de sortie. À ses yeux, l'AAH doit être épargnée pour sécuriser leur avenir. L'aide parentale destinée à Benjamin n'est par ailleurs légitime que s'il adopte des pratiques qui coïncident avec l'ascétisme familial²⁵, tant qu'il affiche sa volonté de trouver une issue qui corresponde à ce qu'ils ont à être socialement, tant que chacun partage la quête d'une destinée d'ascension sociale, portée par leurs ascendants.

La solidarisation des membres de la famille tient « à [l]a fonction qu'elle remplit dans le processus de reproduction de leurs existences », explique O. Schwartz (1990). La nécessité de « garantir les rendements familiaux [...] s'accroît avec le fait que la reproduction des existences concerne les personnes physiques et les personnes sociales, leurs propriétés acquises » (ibid.).

Les trajectoires des frères et des sœurs sont-elles brisées ?

Il est de ces moments où la cohabitation et/ou l'engagement dans l'aide, où l'inégale répartition de l'aide parentale ont un coût tel que les frères et les sœurs se demandent si

25. Leurs parents ont économisé toute leur vie pour devenir propriétaires.

cela ne nuit pas à leur destinée sociale. Certaines périodes de vie les disposent d'ailleurs à s'engager ou à se désengager (Déchaux, 2023). Ces occasions permettent de découvrir à quel point se pose la question de la préservation de leurs destinées sociales et de ce qui est mis en place dans ce but.

Lorsque Mia décide de partir à l'étranger, cela fait trois ans qu'elle a intégré une grande école prestigieuse où elle se plaît beaucoup. Elle est, depuis qu'elle est petite, très bonne élève. Si elle insiste sur le caractère spontané et brouillon de cette décision, elle s'inscrit en réalité dans la droite ligne de pratiques et de goûts culturels familiaux qui se perpétuent. Les parents de Mia ont fait un « *tour du monde* » lorsqu'ils étaient étudiants et sont très souvent partis en voyage ensuite. Ils estiment hautement cette pratique. Par ailleurs, Mia choisit des pays anglophones. Elle y découvre les thérapies du bien-être, s'y forme et souhaite désormais en faire son métier. Cette opportunité vient façonner et rouvrir une trajectoire universitaire pourtant bien partie mais marquée par une rupture, celle de l'arrêt de ses études d'art. Cette nouvelle voie lui permet de négocier une appartenance plus restreinte à la maisonnée : si elle refuse de se soucier de la vie quotidienne de Léo, elle espère être en mesure de le « sauver » en se formant à ces soins.

Ces voyages prennent ainsi place dans l'arsenal des stratégies de reproduction des familles, alliant apprentissage des langues, ouverture sur les autres et mobilité préparant aux positions de pouvoir (Réau, 2009 ; Wagner, 2007). Ils prennent la forme de filets de sécurité pour que le déclassement familial reste celui d'un individu et ne devienne pas celui d'une fratrie. Cette conversion professionnelle prend ici une forme particulière : celle d'une conversion du salut, c'est-à-dire d'un changement de perspective et de vision du monde sur fond de déplacement de l'ambition sociale dans les hiérarchies de priorité. Bien que contraignants, les groupes de parenté que sont la maisonnée et la lignée offrent des protections pour préparer les trajectoires de demain et participent à la définition de soi.

Cependant, Mia a refusé la proposition qui lui a été faite de reprendre un cabinet en France. Elle explique ne pas pouvoir prendre en charge d'autres personnes qu'elle-même pour le moment : « *Je ne peux pas être thérapeute maintenant.* » Ce blocage révèle que préserver une appartenance restreinte à la maisonnée et aller au bout de ce projet professionnel sont temporairement deux objectifs partiellement inconciliables. Mia oscille sans cesse entre rester ou s'en aller, s'investir ou se désinvestir, se concentrer sur ses besoins ou se mettre à la disposition d'autrui. L'envie de créer ne l'a, par ailleurs, jamais complètement quittée.

La décision de Luis de rester aux côtés de son frère et de ses parents s'inscrit, quant à elle, dans un projet d'ascension sociale porté par l'ensemble de la famille. Elle se comprend d'autant mieux une fois l'histoire familiale retracée et les trajectoires de chacun mises en perspective. Fils d'immigrés portugais arrivés en France dans les années 1980, Luis et Benjamin ont partagé un même refus d'être « *prolo* », comme leur père, et couturiers, comme leur mère.

« Je [Luis] me suis toujours dit, faire comme mon père, me lever à six heures du matin, aller bosser, prendre sa petite gamelle avec soi et manger dans des conditions [petit silence] étranges ! Revenir fatigué du boulot et le lendemain rebelote. Grosso modo, pour quoi ? Pour survivre et partir un mois en vacances. Je me suis toujours dit : "Je ne veux pas de ça." »

Ni Luis, ni Benjamin ne sont parvenus jusqu'à aujourd'hui à passer les frontières sociales. Luis s'est formé à la plomberie mais n'a pas réussi à obtenir son baccalauréat professionnel. Une fois sorti de l'école, il s'est investi dans quantité de « *petits boulots* » : garçon de café, peintre en bâtiment, chef de rayon, vigile ou encore veilleur de nuit. N'étant pas Français,

contrairement à Benjamin, certains métiers lui sont fermés²⁶. Benjamin a, quant à lui, mis un terme à ses études alors qu'il était en première, dans un contexte de fortes angoisses (Blum et al., 2022). Fort de ses réussites scolaires, il était pourtant persuadé qu'il réussirait à se hisser dans la hiérarchie sociale. Luis était fier que son frère soit « *bon élève* » car il « *pouvait prétendre à quelque chose* », contrairement à lui qui était « *turbulent à l'école* ».

Luis est au chômage lorsqu'il décide de remplacer sa mère. La reprise de l'atelier de couture est « *une bonne opportunité* » qui lui permet d'avoir des « *horaires souples* », tout en lui garantissant « *une certaine liberté* ». Il ne craint pas non plus de faire faillite, sa mère ayant réussi à fidéliser un réseau de clients locaux. Il est conscient et honoré de devenir l'héritier et le gardien du patrimoine familial. À défaut de capitaliser les acquis familiaux pour assurer une destinée montante, il est toujours possible de se mobiliser pour maintenir des propriétés durement acquises.

Le temps a toutefois cessé d'être « favorable », matérialisant leur immobilité sociale : « *À chaque fois que Benjamin va ouvrir l'œil, affirme Luis, il va se dire le temps, il passe, les autres ils ont une vie. Moi le temps, il est passé et je stagne.* » Le temps érode peu à peu la solidarité de Luis qui formule l'idée qu'il n'a pas « *décidé de la vie [qu'il] mène aujourd'hui* ». L'absence de diagnostic de Benjamin a permis jusque-là de penser ses difficultés sur le mode du provisoire, prérequis à la mobilisation de l'aîné.

Une solution a été envisagée par Luis et sa mère, à laquelle s'est associé Benjamin, ce qui montre que les stratégies familiales de reproduction peuvent être repensées à des âges plus avancés : Benjamin pourrait prendre la place de Luis, à l'atelier de couture, afin d'avoir « *un job, une fiche de paie, un statut social* » pour libérer ainsi l'aîné, dans l'espoir qu'il se distingue ailleurs, lui qui a toujours « *réussi tous les entretiens* » professionnels qu'il a réalisés. L'ailleurs reste néanmoins indéfini. Cette solution a été, pour le moment, abandonnée par Luis et Benjamin, certainement parce qu'elle serait trop coûteuse sur le plan des reclassements sociaux qu'elle supposerait, au sein de la fratrie, à des âges, la vingtaine et la trentaine passées, où les identités et les places de chacun se sont en partie cristallisées. Benjamin ne s'en sent pas « *capable* ». Luis se montre hésitant²⁷, persuadé que son *curriculum vitæ* manque de « *cohérence* » pour trouver un emploi intéressant et qu'il est « *trop tard* » pour le rendre plus « *beau* ».

Ces cas révèlent qu'il est difficile de réajuster les stratégies de reproduction familiale lorsqu'elles sont sur le point d'échouer. Cela suppose, en effet, une certaine transformation des transmissions des parents aux enfants ainsi que des rôles occupés jusque-là par chacun des deux frères, au sein de la maisonnée et de la lignée. Or, ces rôles, qui « *sont le produit de rapports de force* », se jouent de « *façon très précoce* », « *au gré des façons différenciées dont [les] parents [élèvent et aident] leur enfant* » (Gollac, 2013, p. 721). Ils s'inscrivent dans l'histoire difficilement réversible des maisonnées, groupe de production domestique, et des lignées, groupe de transmission (Blum et Favier, 2016). Les situations de Mia Morel et de Luis Rodriguez pourraient conduire à parler de revanche des aînés, la hiérarchie traditionnelle fondée sur le rang dans la fratrie ayant été renversée dans les premiers temps de leur vie, mais leur situation reste encore trop incertaine.

La reconfiguration des stratégies de reproduction par le remplacement des héritiers, par la destitution d'anciens héritiers et l'élection de nouveaux a été observée dans d'autres cas que celui de Luis. Un frère ou une sœur est élu *a posteriori* pour protéger la lignée familiale. Il apparaît à cet égard que celui ou celle qui « *prend de la place* » n'est pas

²⁶. Luis n'est pas né en France, contrairement à Benjamin, et n'a pas réussi jusqu'à présent à être naturalisé français. Il ne peut donc pas accéder à certains emplois dans les fonctions publique et privée, fermés aux étrangers.

²⁷. Leur mère souligne que rien « *ne fait peur* » à Luis et essaie de trouver une solution pour qu'il puisse s'éloigner de l'atelier de couture pour « *mener sa vie* ».

nécessairement celui ou celle qui occupe la place du préféré, ni celle de l'héritier. Les personnes prises dans des troubles psychiques peuvent ainsi exprimer des sentiments de jalousie à l'égard de leur frère ou de leur sœur, d'autant que certaines se voient dépossédées de leur rang dans la fratrie. Des cadets se voient attribuer par leurs parents une place d'aîné protecteur²⁸ (Wang, 2012).

Ces processus de reconquête de sa place d'aîné ou d'inversion des places s'observent lorsque les parents évoquent les ressemblances familiales – représentation sociale qui sert les intérêts de la lignée (Vernier, 1991). *Via* ces ressemblances, un enfant est affilié à un groupe de transmission. M. Dumont, le père et chef d'entreprise dont il a déjà été question, remarque une ressemblance frappante entre Ego et lui-même lorsqu'il était enfant. Il trouve qu'il tient désormais de sa mère. Il constate inversement de nombreux points communs entre son fils aîné et lui-même, lui qui était pourtant plus proche de sa mère, enfant. Les ressemblances se sont faites mobiles : elles ont évolué au fil du temps, au gré des événements familiaux et des prises en charge en psychiatrie.

Protéger les frères et les sœurs à court terme est parfois pensé par les parents comme une condition nécessaire à leur engagement dans la maisonnée à plus long terme. Les parents ont à l'esprit le moment où ils ne seront plus en mesure de supporter les poids du quotidien liés à la prise en charge de leur enfant. Si la question du passage de relais (Béliard et Billaud, 2015) ne se pose pas encore concrètement, elle est dans les esprits de chacun, étant attendu que les membres de la fratrie « assurent la relève » (*ibid.*). Alors que la réussite sociale des frères et des sœurs est avancée comme l'une des conditions de leur solidarité à plus long terme, les effets qu'auront ou qu'ont déjà des situations de « réussites discordantes » (Peugny, 2012) sur la relation d'aide entre germains sont indéterminés. Il arrive que le déclassement soit ressenti avec d'autant plus de douleur que les autres membres de la fratrie ont reproduit le statut des parents (*ibid.*).

Conclusion

Les bouleversements du quotidien vécus par les frères et les sœurs, alors qu'Ego est décrit ou se décrit comme pris dans des troubles psychiques, ne s'expliquent pas uniquement par la forme qu'ils prennent. L'expérience qui en est faite est sociale, de part en part, et son analyse conduit à tenir compte des configurations fraternelles. Les bouleversements du quotidien prennent sens lorsqu'ils sont réinscrits dans ces organisations familiales et dans leur histoire longue. Ainsi, l'absence de réciprocité dans la relation d'aide, de même que le durcissement ou l'inversion des rapports de force, décrits ici par des aînés, participent très largement de la lourdeur de ce quotidien. Par ailleurs, leurs décisions de s'engager ou de se désengager de l'aide, de quitter la maisonnée ou d'y rester se comprennent mieux une fois les configurations familiales et les rapports sociaux aux charges de famille pris en considération. En seconde ligne, les frères et les sœurs sont plus souvent autorisés à être en colère contre Ego et à comparer les coûts et les avantages associés à l'aide, rappelant que les frontières des maisonnées sont mouvantes.

La réorganisation des flux d'échanges au sein de la parenté ainsi que la reconfiguration des investissements parentaux observées dans tous les cas prennent des formes différentes. Elles réinterrogent le principe d'égalité de traitement et d'attention entre enfants. Elles confirment qu'il relève davantage d'une tentative d'égalité que d'une égalité stricte. Des tensions relatives à cette répartition de l'aide parentale se sont révélées récurrentes, notamment celle concernant l'argent, rappelant la force de la logique de la lignée. Les aînés dont il a été question refusent d'en être exclus ou du moins d'être

28. Elle est « la véritable aînée », dit une mère à propos de sa cadette.

dépossédés des transmissions économiques. Les solidarités entre frères et sœurs sont d'autant plus investies qu'elles n'entraînent pas le déclassement de la fratrie.

Les cas étudiés croisent les enjeux de mobilité sociale comparée au sein d'une fratrie et permettent de penser la reproduction familiale au travers de ses ratés et de ses reconfigurations. Les trajectoires des frères et des sœurs ne sont pas brisées et beaucoup semble fait par les parents pour les préserver, ce qui est justifié par le souci accordé à leur bien-être et ce qui relève aussi de stratégies, d'un ensemble d'actions façonné socialement, permettant de reproduire les conditions de sa propre reproduction et/ou de produire les conditions de son ascension, afin d'éviter le déclassement de la famille. Des frères et des sœurs sont ainsi autorisés à s'éloigner, déchargés de l'aide familiale, protégés des accusations d'abandon. Ils et elles s'inscrivent dans des processus de reconversion professionnelle, notamment dans le secteur de la santé, voire de conversion du salut. Certains se retrouvent gagnants d'un processus de destitution et d'élection des héritiers *a posteriori*. Des frères et des sœurs sur qui les parents ne comptaient pas ou plus pour reproduire leur position sociale, du fait de leur genre, de leur rang dans la fratrie ou de leurs trajectoires scolaires, se voient (ré)investis de cette quête. Des situations d'inversion des rangs dans la fratrie sont observées. Les ressemblances familiales se sont faites mobiles.

À l'issue de cette réflexion, tout laisse entendre que les chercheurs et les chercheuses spécialistes de la reproduction familiale auraient tout intérêt à s'intéresser à ces vies marquées par des troubles, des maladies et des handicaps qui offrent un miroir grossissant aux différentes logiques et stratégies familiales. L'analyse des situations des fratries dont l'un des membres est pris dans des troubles psychiques gagnerait alors à être complétée par le recours aux enquêtes statistiques. Comment, par ailleurs, réintégrer le point de vue d'Ego ? Quelles analyses l'ethnographe, qui réalise des monographies d'entourage et recueille différents points de vue sur une même situation, peut-il produire en cas de discordances ?

Références bibliographiques

- Beaud S., 2018, *La France des Belhoumi. Portraits de famille 1977-2017*, Paris, La Découverte.
- Bédouchaud D., 2022, Les jeunes aidantes et aidants, un sujet émergent pour la recherche et l'action publique, *Informations sociales*, n° 208, p. 33-37.
- Béliard A., 2019, *Des familles bouleversées par la maladie d'Alzheimer. Variation sociales*, Toulouse, Érès.
- Béliard A., Billaud S., 2015, Assurer la relève. Une approche micro-politique des processus de transmission de la tutelle de personnes handicapées, *Sciences sociales et santé*, vol. 33, n° 3, p. 15-41.
- Béliard A., Eideliman J.-S., 2014, Mots pour maux. Théories diagnostiques et problèmes de santé, *Revue française de sociologie*, vol. 55, n° 3, p. 507-536.
- Béliard A., Lacan L., Roy D., 2008, Justice intrafamiliale et solidarité publique : des opinions dans leur contexte, *Retraite et société*, vol. 53, n° 1, p. 21-47.
- Bessière C., Gollac S., 2022, *Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*, Paris, La Découverte.
- Bluebond-Langner M., 1996, *In the shadow of illness: Parents and siblings of the chronically ill child*, Princeton, Princeton University Press.
- Blum P., Goudet J.-M., Weber F. (dir.), 2022, *Troubles psychiques en milieu scolaire. Que fait l'école ?* Paris, Rue d'Ulm.
- Blum P., Favier E., 2016, Des trajectoires maternelles sinueuses. Des femmes des classes supérieures à l'épreuve de la psychiatrie, *Genre, sexualité et société*, vol. 16.
- Buisson M., 2003, *La fratrie, creuset des paradoxes*, Paris, L'Harmattan.
- Bungener M., 1995, *Trajectoires brisées, familles captives : la maladie mentale à domicile*, Paris, Institut national de la santé et de la recherche médicale.

- Coutant I., Atonga Y., 2024, *Petit frère. Comprendre les destinées familiales*, Paris, Seuil.
- Daune-Richard A.-M., Marry C., 1990, Autres histoires de transfuges ? Le cas de jeunes filles inscrites dans des formations « masculines » de BTS et de DUT industriels, *Formation emploi*, n° 29, p. 35-50.
- Davtian H., 2010, Le handicap psychique et son retentissement sur la fratrie, *Annales médico-psychologiques*, vol. 168, n° 10, p. 773-775.
- Déchaux J.-H., Le Pape M.-C., 2021, *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte.
- Déchaux J., 2023, Sociologie des fratries : entraide et différenciation, *Rhizome*, vol. 86, n° 3, p. 3-4.
- Déchaux J.-H., 2012, La place des frères et sœurs dans la parenté au cours de la vie adulte, *Informations sociales*, vol. 173, n° 5, p. 103-112.
- Déchaux J.-H., 2007, L'entraide familiale au long de la vie. Des pratiques inégalement réparties, *Informations sociales*, vol. 137, n° 1, p. 20-30.
- Delphy C., 1997, *L'ennemi principal, Tome 1*, Paris, Syllepse.
- Desjeux C., Chambon M., 2023, Jeunes aidants. Formes d'aide et relations familiales, *Revue des politiques sociales et familiales*, vol. 146-147, n° 1-2, p. 131-146.
- Eideliman J.-S., 2009, Familles à l'épreuve, *Ethnologie française*, vol. 39, n° 3, p. 435-442.
- Emerson R. M., Messinger S. L., 1977, The Micropolitics of trouble, *Social Problems*, vol. 25, n° 2, p. 121-134.
- Estroff S., 1998, *Le labyrinthe de la folie : ethnographie de la psychiatrie en milieu ouvert et de la réinsertion*, Le Plessis-Robinson, Institut Synthélabo pour le progrès de la connaissance.
- Fansten M., Figueiredo C., Pionnié-Dax N., Vellut N. (dir.), 2014, *Hikikomori, ces adolescents en retrait*, Paris, Armand Colin.
- Faure L., Le Dantec É. 2017, Expériences résidentielles, insécurité socio-économique et reconfiguration des appartenances sociales lors de l'entrée dans la vie adulte, *Sociologie*, vol. 8, n° 2, p. 161-180.
- Fine A., 2011, Frères et sœurs en Europe dans la recherche en sciences sociales, *Clio. Femmes, genre, histoire*, vol. 134, n° 2, p. 167-181.
- Foucault M., 1984, *Histoire de la sexualité 3. Le souci de soi*, Paris, Gallimard.
- Goffman E., 1973, La folie dans la place. Appendice à E. Goffman, *Les relations en public. La mise en scène de la vie quotidienne vol. 2.*, Paris, Minit, p. 313-361.
- Gojard S., Gramain A., Weber F. (dir.), 2003, *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte.
- Gollac S., 2013, Les ambiguïtés de l'ainesse masculine. Transferts patrimoniaux et transmission du statut social de génération en génération, *Revue française de sociologie*, vol. 54, n° 4, p. 709-738.
- Gollac S., 2003, Maisonnée et cause commune : une prise en charge familiale, in Gojard S., Gramain A., Weber F. (dir.), *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte, p. 274-311.
- Le Pape M.-C., Tenret É. 2024, « Je te donne ça et je donne la même chose à ton frère » : (In)égalité et légitimation de l'aide parentale lors du passage des enfants à l'âge adulte, *Revue française de sociologie*, vol. 64, n° 3, p. 443-470.
- Le Pape M.-C., Portela M., Tenret É., 2018, « Ça n'a pas de sens de compter comme ça. » Difficultés et limites d'une approche comptable des aides financières et matérielles apportées aux jeunes adultes dans la famille, *Sociologie*, vol. 9, n° 4, p. 417-436.
- Lignier W., 2013, Comment rester dominant. Les classes supérieures face aux incertitudes de leur reproduction, *Savoir/agir*, vol. 26, n° 4, p. 51-56.
- Martial A., 1998, Partages et fraternité dans les familles recomposées, in Fine A. (dir.), *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, Paris, Maison des sciences de l'homme, p. 205-244.
- Martin E., 2013, *Voyage en terres bipolaires. Manie et dépression dans la culture américaine*, Paris, Rue d'Ulm.
- Maunay E., Muniglia V., Potin É., Rothé C., 2019, Le domicile familial comme ressource ? Expériences de recohobitation dans les transitions vers l'âge adulte, *Revue française des affaires sociales*, n° 2, p. 143-166.
- Peugny C., 2012, L'expérience vécue de la mobilité sociale : le poids de la fratrie, *Informations sociales*, vol. 173, n° 5, p. 94-101.
- Rapp R., Ginsburg F., 2011, Reverberations: Disability and the New Kinship Imaginary, *Anthropological Quarterly*, vol. 84, n° 2, p. 379-410.
- Réau B., 2009, Voyages et jeunesse « favorisée ». Usages éducatifs de la mobilité, *Agora débats/jeunesses*, vol. 53, n° 3, p. 73-84.

- Roquebert Q., Fontaine R., Gramain A., 2016, L'aide à un parent âgé, seul et dépendant : déterminants structurels et interactions, *Documents de travail du Centre d'économie de la Sorbonne*, n° 30, shs.hal.science/halshs-01316903 (consulté le 24 juin 2024).
- Schwartz O., 1990, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, Presses universitaires de France.
- Vernier B., 1991, *La genèse sociale des sentiments. Aînés et cadets dans l'île grecque de Karpathos*, Paris, École des hautes études en sciences sociales.
- Wagner A.-C., 2007, La place du voyage dans la formation des élites, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 170, n° 5, p. 58-65.
- Wang S., 2012, « Une vie qui est ailleurs. » Une sociologie des troubles mentaux à travers le parcours d'un adolescent d'origine chinoise à Paris, *Lien social et politiques*, n° 67, p. 233-248.
- Weber F., 2013, *Penser la parenté aujourd'hui : la force du quotidien*, Paris, Rue d'Ulm.
- Weber F., 2010, Les rapports familiaux reconfigurés par la dépendance, *Regards croisés sur l'économie*, vol. 7, n° 1, p. 139-151.
- Weber F., 1989, *Le travail à-côté. Étude d'ethnographie ouvrière*, Paris, Institut national de la recherche agronomique et École des hautes études en sciences sociales.
- Widmer É., 1999, *Les relations fraternelles des adolescents*, Paris, Presses universitaires de France.
- Wolff F.-C., Attias-Donfut C., 2007, Les comportements de transferts intergénérationnels en Europe, *Économie et statistique*, n° 403-404, p. 117-141.
- Yvon S., 2023, « Prendre le relais » : quelques ressorts de l'implication des frères et sœurs d'adultes en situation de handicap mental », *Rhizome*, vol. 86, n° 3, p. 12-12.

